

PROJET
AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES
COMMUNALE A LA GRAVE
(BATIMENT CRECHE DU PAYS DE LA MEIJE)

Entre les soussignés :

La commune de La Grave,

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre SEVREZ, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après désigné par la Commune

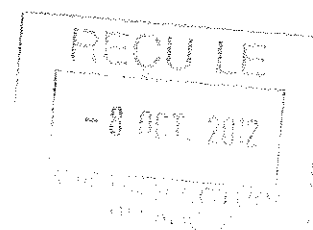
Et :

La communauté de communes du Briançonnais,

Représentée par son Président, Monsieur Alain FARDELLA, agissant en vertu d'une délibération de son assemblée délibérante en date du

ci-après désignée par la CCB

La commune de La Grave et la Communauté de communes du Briançonnais étant ci-après collectivement désignées par « Les Parties ».



APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIV

Par délibérations prises respectivement les 31 janvier et 11 juillet 2012, la communauté de communes et la commune de La Grave ont approuvé la convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour la construction d'une salle d'activités communale dans le bâtiment de la crèche du pays de la Meije, signée le 11 juillet 2012.

Afin de préciser les modalités de prise en charge de la TVA, il est proposé de signer un avenant, dans les conditions qui suivent :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 – OBJET

L'article 4 de la convention initiale « MODALITES FINANCIERES » est modifié et complété comme suit dans son troisième paragraphe « Participation financière de la Commune » (*ajouts en gras italiques*) :

Il est convenu que le montant prévisionnel (Po) supporté par la commune de La Grave au titre de l'opération qui la concerne s'élève à : 113 150 € **HORS TAXES**

La commune supportera la TVA au taux en vigueur sur le montant de sa participation. Il lui appartiendra d'en demander le remboursement au titre du FCTVA

.....

ARTICLE 2 –

les autres dispositions sont inchangées

Fait le
En trois exemplaires

à

Pour la Commune de La GRAVE

Pour la Communauté de communes
du Briançonnais

Le Maire

Le Président